

GRILLE CLASIFICATION DU PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL EN SSTI :

AMENDEMENTS SNP

CRITERES	Connaissances	Technicité	Relations internes	Relations externes.	Autonomie	Contribution	Total
PALIER	7 /8	6 8	6-7 ou 8	6-7	7 8	6-7	38 43 mini
Arguments	<p>Diplômes de psychologue comprend des doctorats. Le SNP milite pour relever le niveau de diplôme requis au Doctorat professionnel</p> <p>Cf. Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985, précisant formation « <i>de haut niveau</i> »</p>	<p>Le psychologue élabore des méthodes et/ou protocoles Expertise dans plusieurs domaines</p> <p>Cf. code de déontologie</p>	<p>Cadre non hiérarchique (plutôt lien fonctionnel) Cadre de conception</p> <p>Cf. code de déontologie</p>		<p>Le psychologue détermine des plans d'actions : Autonomie technique</p> <p>Cf. code de déontologie</p>		

Salaire minimal débutant : 37.000